

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2014**

**Le conseil municipal se réunissait en séance publique le 24 avril afin de procéder au vote du budget et délibérer sur les dossiers en cours.**

Les décisions budgétaires ont été présentées par Anne Marie Martinière, adjointe aux finances et préalablement commentées par le maire François Boisset. « Il n'y aura pas de hausse fiscale » a-t-il annoncé ; « concernant les investissements, nous avons une marge de manœuvre réduite en raison de ceux déjà programmés notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration ainsi que d'importants travaux sur les réseaux unitaires. »

## **Budget général**

Le budget général de la commune, adopté avec 18 voix pour et 5 abstentions, s'équilibre en section de fonctionnement à 3 234 633 € et en investissement à 2 163 052 €. Adopté avec 18 voix pour et 5 abstentions.

Parmi les opérations importantes programmées en 2 014 on note : l'aménagement de la rue Jean Ménardie (620 000 €), l'achèvement de la réfection des gîtes du Sedour, la réfection du bassin ludique et de la pataugeoire du centre aqua-récréatif et l'assainissement des chalets et gîtes de Roussillou. Une étude est en court pour l'aménagement de la plateforme de la Gare située entre l'hôtel Lutéa et le cinéma.

## **Service d'assainissement**

Le budget annexe du service d'assainissement, adopté à l'unanimité, s'équilibre en section de fonctionnement à 95 028 € et en investissement à 2 579 592 €. Les principales opérations concerneront la construction de la nouvelle station d'épuration et une partie des travaux d'aménagement des réseaux sanitaires.

Fiscalité :

Le conseil municipal a adopté les taux des impositions directes identiques à ceux de 2013 permettant d'obtenir les produits inscrits au chapitre 73 « Impôts et Taxes » du budget primitif 2014 comme suit : Taxe d'Habitation 16,83 %, Taxe Foncière (bâti) 25,63 %, Taxe Foncière (non bâti) 112,70 %.

## **Subventions :**

Le montant total des subventions de fonctionnement aux associations pour 2014 est d'un montant total de 94 360 €, soit 74 810 € en fonctionnement et 19 550 € en subventions exceptionnelles. Adopté à l'unanimité.

École du Sacré-Cœur : le conseil a décidé d'actualiser la subvention par élèves de 920 € (2013) à 930 € pour un montant total de 44 600 €.

Le conseil a adopté le montant du coût moyen et fixe la participation 2014 de chaque commune pour les écoles élémentaires à 532 € par élève et pour les écoles maternelles à 685 € par élève.

Hébergement du Sedour : le conseil a autorisé l'actualisation des tarifs du camping et de la salle d'animation avec effet au 1er mai 2014.

### **Centre aqua-récréatif :**

Le conseil municipal a décidé de fixer les jours d'ouverture au 29 avril et de fermeture au 31 août du centre aqua-récréatif pour la saison 2014, de procéder au recrutement du personnel disposant de la qualification exigée afin d'assurer la surveillance et l'animation de cette structure soit : un Maître Nageur Sauveteur (MNS) titulaire du BEESAN et du 1er juillet au 31 août d'une personne supplémentaire titulaire au minimum du BNSSA.

Personnel saisonnier : Le conseil a décidé d'autoriser le recrutement de 2 personnes supplémentaires pour conforter l'effectif des services techniques municipaux du 1er juillet au 31 août 2014 en qualité d'agents non titulaires à temps complet.

### **Travaux :**

- Les travaux d'aménagement de la rue Jean Ménardie ont commencé depuis le 12 mai.
- Le bureau d'étude chargé de la construction de la nouvelle station d'épuration présentait l'avant-projet le 13 mai dernier.
- La réfection du bassin ludique et de la pataugeoire du centre aqua-récréatif sera terminée dans les prochains jours.